

RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011
«RÈGLEMENT DE ZONAGE»
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-Godefroi peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE l'avis de motion du Règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026;

ATTENDU QU'un 1er Projet de Règlement a été déposé lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 juillet 2026 à compter de 18h00 à la salle Eugène Anglehart, au 109C, Route 132, Saint-Godefroi.

ATTENDU QU'un 2^e Projet de Règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Horth et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le présent Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-Godefroi, lequel décrète ce qui suit :

Article 1

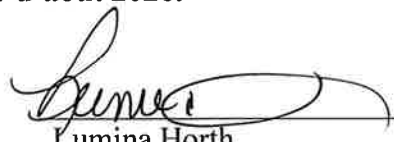
Le plan de zonage, faisant partie intégrante du Règlement numéro 202-2011 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Godefroi, est modifié par un ajustement des limites entre les zones 1-F (Zone à dominance forestière) et 7-C (Zone à dominance de conservation). (Voir l'annexe A au présent Règlement). La grille des spécifications des usages n'est pas touchée par cette modification.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Godefroi, ce quatrième jour d'août 2026.


Genade Grenier
Maire


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion

Dépôt du 1er Projet de règlement

Tenue de l'assemblée publique de consultation

Dépôt du 2e Projet de règlement

Avis public 2^e Projet de règlement

Adoption du règlement

Certificat de conformité de la MRC de Bonaventure

Avis d'entrée en vigueur

Avis public

Le 15 juin 2026

Le 15 juin 2026

Le 3 juillet 2026

Le 6 juillet 2026

Le 21 juillet 2026

Le 4 août 2026

Le 21 septembre 2026

Le 21 septembre 2026

Le 24 septembre 2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011
«RÈGLEMENT DE ZONAGE»
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

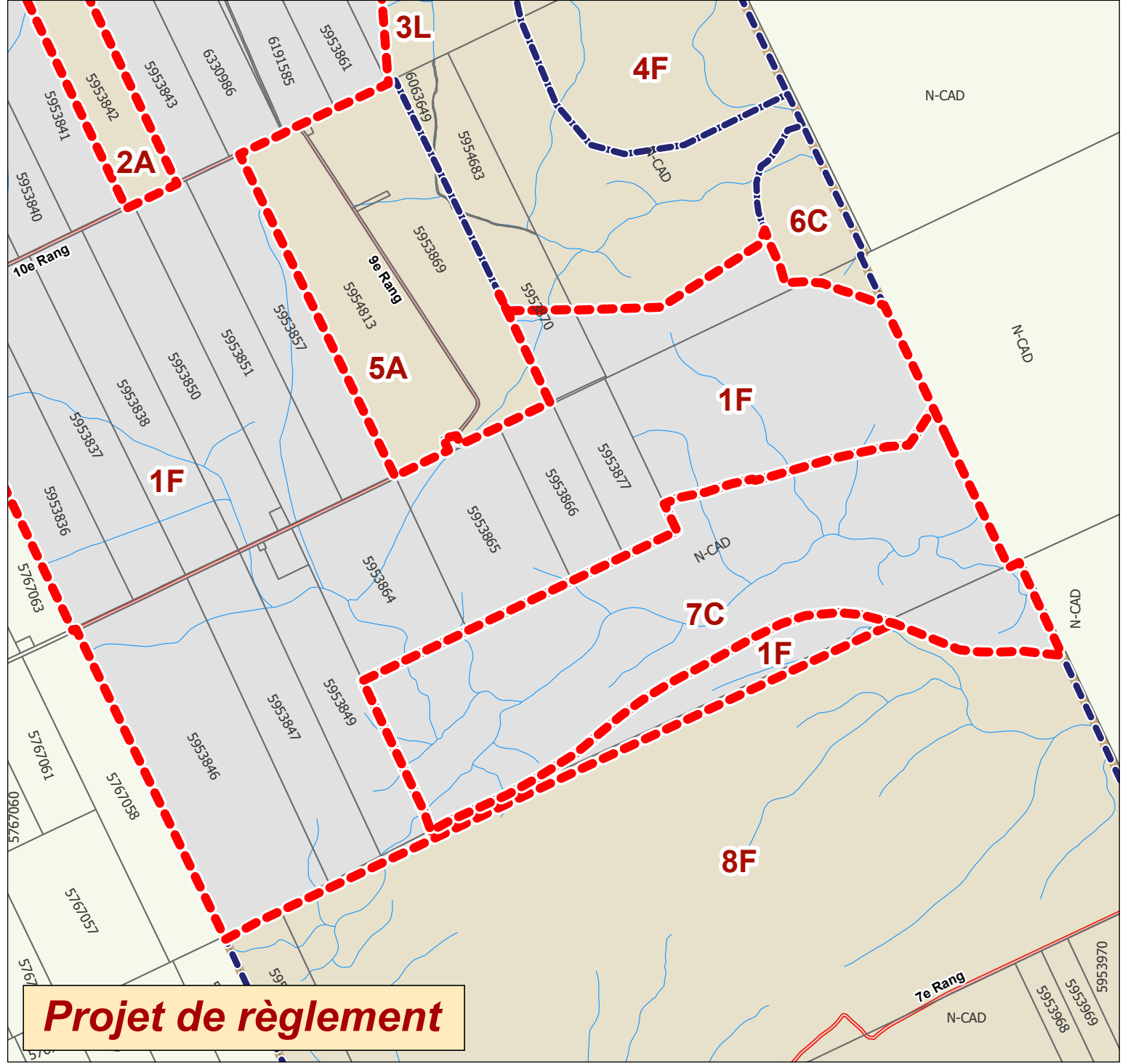
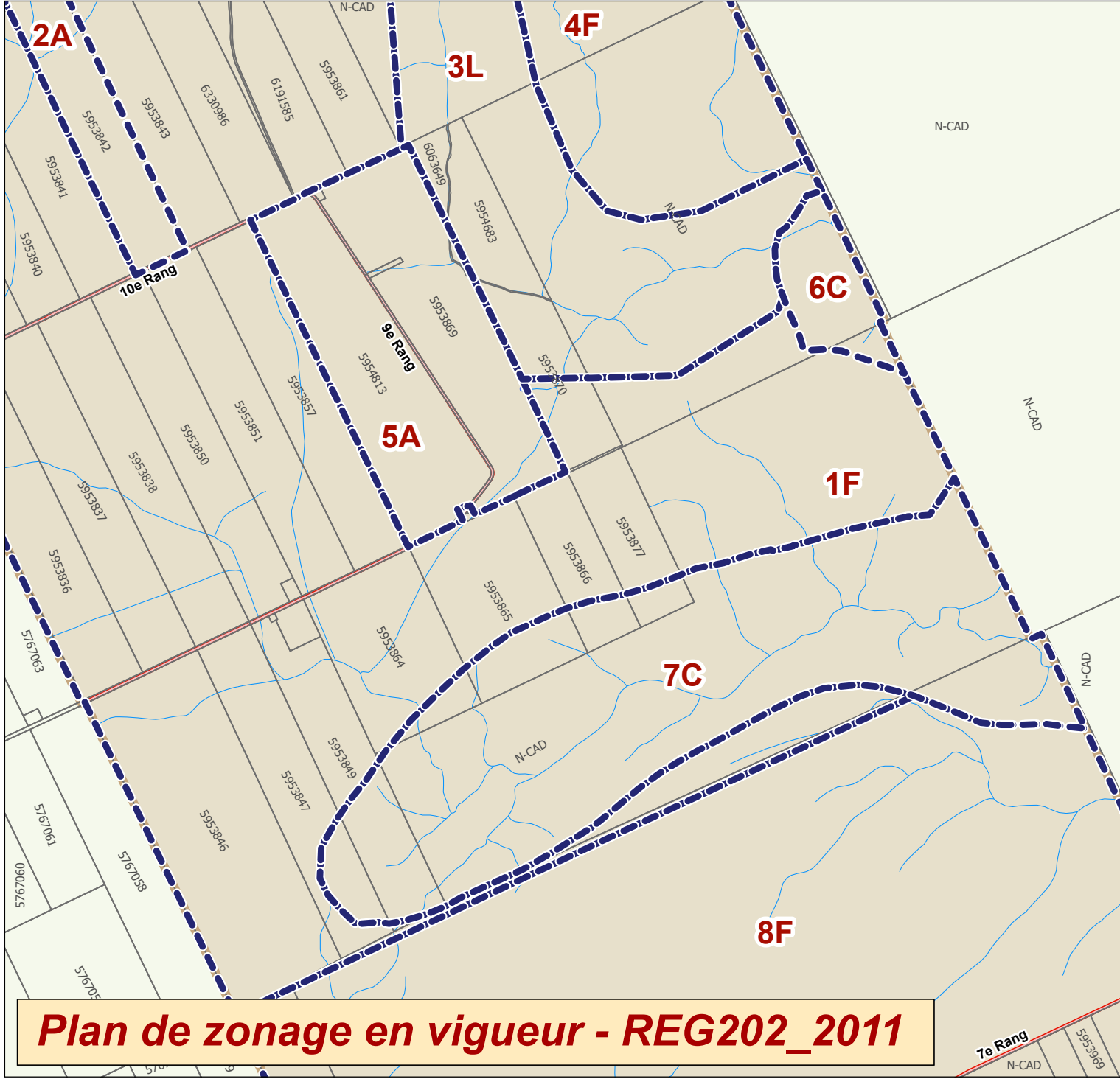
Annexe A

Voir le plan

Saint-Godefroi - PREG 1-F et 7-C

Reproduit à la page suivante

Saint-Godefroi - PREG 1-F et 7-C



- Légende**
- Ligne de lot
 - Limite de zone
 - Nouvelle zone proposée
 - Secteur de la modification
 - Municipalité
 - Routes
 - Voie ferrée
 - Hydrographie

Dominance
F - Forestière
C - Conservation
L - Loisir extensif
A - Agricole
AF- Agroforestière

